

JOHNSTONE, Ian. *Aftermath to the Gulf War : An Assessment of UN Action*. Boulder (Col), Lynne Rienner Publishers, Inc., Coll. « Occasional Paper Series », 1994, 84p.

Marina Caparini

Volume 26, numéro 1, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703434ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703434ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Caparini, M. (1995). Compte rendu de [JOHNSTONE, Ian. *Aftermath to the Gulf War : An Assessment of UN Action*. Boulder (Col), Lynne Rienner Publishers, Inc., Coll. « Occasional Paper Series », 1994, 84p.] *Études internationales*, 26(1), 187–188. <https://doi.org/10.7202/703434ar>

spécialistes en organisations internationales y trouveront des arguments intéressants, notamment sur l'évolution de la sécurité collective depuis la chute du communisme.

Les solutions proposées par Gottlieb sont novatrices et provoqueront sans doute des réactions négatives, notamment en ce qui concerne leur mise en œuvre. Elles sont néanmoins un encouragement à la réflexion et c'est l'apport principal de l'ouvrage. Il mérite d'être lu par tous ceux qui s'interrogent sur l'avenir de la société internationale.

Stanislav KIRSCHBAUM

*Programme d'études internationales  
Collège Glendon, York University, Toronto*

### **Aftermath to the Gulf War: An Assessment of UN Action.**

JOHNSTONE, Ian. Boulder (Col.), Lynne Rienner Publishers, Inc., Coll. «Occasional Paper Series», 1994, 84p.

À un moment où le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales va croissant, ce volume lève une partie du voile sur certains problèmes auxquels se trouve confrontée l'ONU. L'auteur nous livre un récit détaillé de la «petite histoire» de la résolution 687 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a établi les conditions d'un cessez-le-feu officiel avec l'Irak au lendemain de la guerre du Golfe. Cette résolution imposait des obligations considérables pour ce pays notamment au sujet de l'inviolabilité de ses frontières avec le Koweït, de l'élimination de ses armes de destruction massive et de la création d'un fonds pour la réparation des dommages de guerre. Bien que s'attardant

étroitement aux aspects légaux et administratifs de la résolution, le livre de Johnstone permet de tirer des leçons plus générales quant à de futures actions de l'ONU dans ce domaine.

Le chapitre deux retrace l'évolution des négociations qui ont mené à l'adoption du texte final, révèle l'existence de différences significatives dans les opinions des membres du Conseil de sécurité et examine les fondements légaux des exigences contenues dans cette résolution. Dans le chapitre quatre, l'auteur se penche sur les mécanismes innovateurs développés pour assurer la mise en application des obligations imposées à l'Irak. Par exemple, dans le domaine du désarmement, la collaboration entre l'ONU et l'Association internationale de l'Énergie atomique a créé un précédent en jetant les bases d'une coopération efficace entre le Conseil de sécurité et les agences impliquées dans le contrôle des armes de destruction massive. Le fonds de compensation s'est également avéré un outil flexible qui a pavé la voie à une solution équitable tout en évitant le démantèlement de l'économie irakienne, une situation qui aurait pu porter les germes d'un nouveau conflit.

Le chapitre cinq fait état des moyens utilisés pour contraindre l'Irak à se conformer à la résolution 687. On y apprend que le régime de sanction créé s'est avéré imparfait en raison de l'imprécision des conditions qui devaient être remplies pour que les sanctions soient levées. Cette ambiguïté a découragé l'Irak et occasionné une application plutôt poreuse des sanctions. Ainsi, le recours à des frappes aériennes par les États-Unis, la France, et la Grande-Bretagne en

janvier 1993 ne s'appuyait pas sur des fondations légales solides et de ce fait n'a pu être officiellement endossé par le Conseil de sécurité. Johnstone résume bien la tension qui a existé entre une nécessaire démonstration de force afin de rendre effectives les décisions du Conseil de Sécurité et la préservation de l'intégrité d'un processus de décision collectif.

Ce livre au contenu dense décrit d'une manière efficace la complexité technique entourant la rédaction puis l'application de la résolution 687. Toutefois, l'analyse aurait bénéficié d'une attention plus soutenue des facteurs politiques et de leurs impacts sur les paramètres de cette décision qui, par extension, affecte la légitimité et l'efficacité du Conseil de sécurité. Par exemple, l'auteur omet de se pencher plus attentivement sur l'effet d'un processus décisionnel en vase clos. De la même manière, les raisons qui sous-tendent l'ambitieux mandat de la résolution et les discutables mesures sur le plan militaire ne sont pas clairement mis en évidence. Ceci dit, Johnstone dresse une liste de plusieurs recommandations d'une grande utilité destinées à guider le Conseil de sécurité advenant que des circonstances similaires se reproduisent. Parmi celles-ci, notons une plus grande consultation lors de la phase de préparation des résolutions, une coopération avec la Cour internationale de Justice afin d'évaluer les impacts de certains points légaux délicats, un rôle plus actif du Conseil de sécurité en matière de désarmement et une importance accrue des plans de réparation de dommage de guerre afin d'assurer une paix durable. Mais surtout, et c'est la conclusion la plus importante du livre de Johnstone, il faut doter l'ONU

des moyens pour trouver cet équilibre délicat entre la crédibilité extérieure et un processus décisionnel basé sur le consensus. Ce problème auquel la communauté internationale fait de nouveau face dans le cas des frappes aériennes OTAN-ONU en Bosnie, témoignera, en fin de compte, de la capacité de l'ONU à devenir un acteur important pour la paix et la sécurité internationales.

Marina CAPARINI

Centre parlementaire  
Ottawa

### Democracy and Democratization.

SØRENSEN, Georg. Boulder (Col.),  
Westview Press, Coll. «Dilemmas in  
World Politics», 1993, 186p.

*Demos, Kratein.* Démocratie. Règle du peuple. Aujourd'hui, avec le Marché et la Nation, la Démocratie se retrouve au centre de l'agora de la Cité. Concept polysémique entre tous, elle prend de multiples visages. Depuis le démantèlement d'un certain mur en 1989, on clame haut et fort la prééminence du modèle libéral occidental, en oubliant souvent la définition marxiste de la démocratie, populaire celle-là. Plus encore, dans cette dissolution des certitudes vécues par le politique, la question de la pérennité de ce modèle se pose avec acuité. Plusieurs s'inquiètent des acquis fragiles de la démocratie libérale et des cahots d'une démocratisation imparfaite. Certains dénoncent les effets pervers de ce système politique, par le nivellement des aptitudes ou la persistance des inégalités. À la suite de Francis Fukuyama, d'autres versent dans un déterminisme hégélien, percevant dans la démocratie libérale un aboutissement, une fin de l'Histoire ména-